AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0842
FR0000121261-FS0382

8 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 avril 2016, la société Mage-Invest[1] a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 avril 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN et détenir 6 903 069 actions COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN représentant 12 303 138 droits de vote[2], soit 3,79% du capital et 5,11% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'un apport en nature de 1 503 000 actions COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN au profit de la société Mage-Invest.

[1] Société par actions simplifiée (sise 11 rue Ampère, 75017 Paris) contrôlée par le fonds de dotation Nunc (qui détient indirectement 42,56% du capital et des droits de vote Mage-Invest) et la fondation de droit néerlandais Stichting Nunc (qui détient indirectement 40,18% du capital et des droits de vote de Mage-Invest).
[2] Par ailleurs, le président de Mage-Invest détient individuellement 9 actions COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN représentant 18 droits de vote de cette société.
[3] Sur la base d'un capital composé de 181 913 299 actions représentant 240 755 043 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.